

CATASTROPHE INDUSTRIELLE À ROUEN : LUBRIZOL ESSAIE DE FAIRE ANNULER SON PROCÈS

mardi 23 février 2021, par [Thémis](#)

Après l'incendie du 26 septembre 2019, la multinationale Lubrizol essaie de faire annuler son procès au pénal, dénonçant des irrégularités dans les procédures. Précisions.

Par Manon Loubet

Publié le 22 Février 21

https://actu.fr/normandie/rouen_76540/catastrophe-industrielle-a-rouen-lubrizol-essaie-de-faire-annuler-son-proces_39667569.html

Après l'incendie du 26 septembre 2019 à Rouen (Seine-Maritime), la multinationale américaine Lubrizol demande l'annulation de sa mise en examen du 27 février 2020 pour « exploitation non conforme d'une installation classée ayant porté une atteinte grave à la santé, la sécurité ou dégradé substantiellement la faune, la flore, la qualité de l'air, du sol ou de l'eau » et pour « déversement de substances nuisibles dans les eaux souterraines, superficielles ou de la mer ».

Lubrizol dénonce un manque d'impartialité de la Dreal

Le mercredi 31 mars 2021, à 9 heures, la quatrième chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris va examiner une requête en nullité déposée en août 2020 par Lubrizol. Selon nos informations, les avocats de Lubrizol dénoncent un manque d'impartialité et de neutralité des inspecteurs du service des installations classées de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) de Normandie, signataires du procès-verbal d'infraction.

Lubrizol pointe des incohérences dans les déclarations des inspecteurs de la Dreal. Parmi ces irrégularités dénoncées par la firme américaine, voici un exemple : un inspecteur de la Dreal a déclaré qu'il n'y avait pas de non-conformité d'exploitation sur le site de Lubrizol à Rouen juste après l'incendie et lors de son audition auprès des gendarmes le 3 octobre 2019, alors qu'il a ensuite déclaré deux délits et onze contraventions dans le procès verbal d'infraction, le 28 octobre 2019.

« La multinationale essaie de trouver des vices de procédures »

« La première action que mène Lubrizol en justice depuis l'incendie, c'est pour faire annuler son procès au pénal !, peste Christophe Holleville, secrétaire de l'Union des Victimes de Lubrizol de Forges-les-Eaux. C'est inadmissible, nous devons dénoncer cette multinationale qui essaie de trouver des vices de procédures pour ne pas faire face à ses responsabilités, c'est une honte. »

Pour l'Union départementale CGT 76, comme pour les organisations du collectif unitaire Lubrizol, « il serait incompréhensible que la chambre de l'instruction fasse droit à la demande de Lubrizol ». « Si tel était le cas, cela sonnerait la fin du procès pénal contre la multinationale polluuse avant même son commencement. »

« Il est hors de question que Lubrizol échappe à un procès pénal »

Face à cette requête en nullité et pour les 18 mois de l'incendie, le collectif unitaire Lubrizol organise une manifestation, samedi 27 mars 2021, à 14h30, devant l'hôtel du département à Rouen. « Cela permettra

de montrer aux juges parisiens que la colère est toujours présente et qu'il est hors de question que Lubrizol, le coupable, échappe à un procès pénal qui devra être exemplaire. »

Interrogé par nos soins, la société Lubrizol n'a pas souhaité faire de commentaires sur cette requête en nullité.